

Le Comité régional,

Prenant note du rapport du Sous-Comité du Comité régional pour les Programmes et la Coopération technique, Troisième Partie : Adaptation de l'OMS aux Changements mondiaux¹ ;

Reconnaissant la nécessité de poursuivre la réforme de l'Organisation et de garantir le leadership de l'OMS dans le domaine de la santé ;

Appuyant l'approche plurisectorielle pour résoudre les problèmes de santé ;

Se félicitant des changements qui se sont déjà produits dans la Région dans le cadre du processus de réforme au sein de l'Organisation ;

Accueillant avec satisfaction l'examen continu des activités de l'Organisation ;

1. APPROUVE les recommandations du Sous-Comité ;
2. ENCOURAGE le processus d'examen de la constitution tel qu'établi par la résolution WHA48.14 de l'Assemblée mondiale de la Santé et la décision EB97(11) du Conseil exécutif ;
3. SOULIGNE la valeur du Sous-Comité en tant qu'organe de travail du Comité régional, l'utilité des visites dans les pays comme moyen de rassembler des informations et d'échanger des données d'expérience entre pays de la Région, et l'utilité de l'évaluation de l'impact de la coopération de l'OMS avec les Etats Membres en ce qui concerne la mise en oeuvre des stratégies régionales de la santé pour tous ;
4. PRIE le Directeur régional :
 - 1) de continuer à entreprendre les mesures de réforme décrites dans le rapport de l'OMS sur l'adaptation aux changements mondiaux² afin que les activités de l'Organisation répondent aux besoins actuels et futurs des Etats Membres compte tenu des changements mondiaux ;

¹ Document WPR/RC47/11 et WPR/RC47/11 Add.1.

² Document EB92/4, Rapport du Groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux.

2) de rendre compte au Comité régional du travail de réforme en cours dans le rapport annuel sur la situation sanitaire et les points pertinents de l'ordre du jour de la session du Comité régional ;

3) de transmettre les procès-verbaux de la discussion de ce point de l'ordre du jour au groupe spécial du Conseil exécutif chargé d'entreprendre un examen de la Constitution de l'OMS.

Huitième séance, 13 septembre 1996
WPR/RC47/SR/8